

BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 1

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Président : M. Frédéric SCHWALM, Proviseur
Secrétaire : Mme Marina Accabled, Professeur
Membres présents : 22

La séance du Conseil d'administration est ouverte à 18 h 00 par M. Schwalm, Proviseur, qui constate que le quorum est atteint avec 22 personnes présentes.

Le Procès verbal du Conseil d'administration du 16 décembre 2014 est adopté à l'unanimité

Monsieur le Proviseur rajoute quelques **points** à l'ordre du jour :

Ordre du jour :

I – Organisation de l'action éducatrice

- Ventilation de la Dotation Horaire Globalisée pour l'année scolaire 2015-2016
- Validation de la date de la journée « Je suis Charlie »
- Validation du projet de journée « Carnaval »
- Validation du projet de spectacle – débat sur le thème du harcèlement
- Régularisation et validation de projets de sorties
- Pour information : annulation du voyage à NICE
- **Point sur l'appariement avec LAHR organisé par l'UDAS du Jura**
- **Présentation de la nouvelle plaquette du lycée Charles Nodier et de la série des Fiches Pratiques**
- **Validation du projet Sophrologie**
- **Mise à jour du règlement intérieur de l'internat**

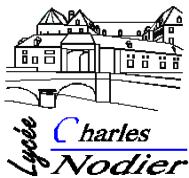
II – Fonctionnement matériel et financier

- Validation des tarifs des voyages et sorties
- Validation de tarifs divers
- Point sur le bilan de la Commission travaux : présentation de la programmation
- prévisionnelle annuelle des travaux pour l'année 2015

III – Contrats, conventions et marchés

- Autorisation de signature pour la convention Ecole – Entreprise
- Autorisation de signature pour la convention avec le CFA de QUETIGNY – PLOMBIERES-LES-DIJON
- Convention avec l'Espagne dans le cadre du BTS
- Convention Conseil Régional de Franche-Comté /Mobilité Internationale/Dynastage.
- **Autorisation de signature d'une convention de stage avec l'Université Paul Valéry de Montpellier.**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 2

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

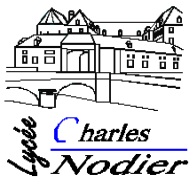
Réservé au
Directeur
académique

1. Organisation de l'action éducative

1). Préparation de rentrée 2015-2016 :

Monsieur le Proviseur présente les différents éléments de la préparation de rentrée 2015-2016. Monsieur le Proviseur précise que les documents présentés au Conseil d'Administration ont été validés préalablement et successivement par le Conseil Pédagogique, le Conseil de la Vie Lycéenne, la Commission Permanente. Dans un premier temps, il convient d'effectuer une **projection d'effectifs** à partir de l'existant, qui est ensuite confrontée aux hypothèses du Rectorat. Lorsque les projections d'effectifs sont conformes de part et d'autre et validées par les services du Rectorat, la **structure prévisionnelle** peut être proposée. La structure retenue permet ensuite d'établir une projection théorique de la **répartition des élèves dans les différents groupes et sections**. Cette projection sert à établir un **premier récapitulatif des besoins horaires nécessaires** pour la structure. Ces besoins sont complétés par les **besoins évalués pour les matières transversales** (Accompagnement Personnalisé, Travaux Personnels Encadrés et Education Civique, Juridique et Sociale). L'ensemble de ces données est synthétisée dans le tableau de **ventilation de la Dotation Globale Horaire**, qui reprend en outre les heures statutaires (Pondérations, heures de transport pour poste multiple, Chorale, UNSS, coordinations et laboratoires, etc.). Les **heures de pondération**, depuis le décret 2014-940 du 20 août 2014, sont calculées sur la base des heures assurées en classe de Première ou de Terminale (1,1 pour une heure assurée), à hauteur d'une heure maximum par enseignant. Elles sont ajoutées à la ventilation. Ces données brutes doivent être ensuite extrapolées en termes de disciplines d'enseignement, c'est-à-dire de moyens d'enseignement, donc de postes. C'est le rôle du **Tableau de Répartition des Moyens Disponibles (TRMD)**, qui permet d'analyser les besoins en les comparant aux apports en postes. On procède en deux étapes : tout d'abord un recensement des besoins par disciplines, puis un comparatif besoins – postes par disciplines. A ce niveau, on envisage donc l'évolution de la structure de l'Etablissement en déterminant si l'on doit ouvrir ou bien supprimer des postes définitifs, demander des moyens provisoires (Bloc de Moyens Provisoires (BMP), Complément de Service Reçu (CSR (d'une discipline vers une autre, ou bien d'un établissement vers un autre)) ou poste de stagiaire). On peut aussi envisager de compléter un service sous la forme d'un Complément de Service Donné (CSD), d'une discipline vers une autre, ou bien d'un établissement vers un autre. On peut aussi à ce point affiner la ventilation, en répartissant les heures des disciplines transversales vers les disciplines déficitaires, sans toutefois rompre l'équilibre pédagogique retenu. Ce tableau finalisé donne donc une image de ce que seront les moyens d'enseignement l'année suivante. Cette répartition doit, bien sûr, correspondre à la dotation reçue par l'Etablissement, notamment en ce qui concerne le ratio Heures postes – Heures supplémentaires, puisque la dotation est attribuée sous la forme de deux enveloppes distinctes et non fongibles. Bien évidemment, ces besoins peuvent évoluer au fil de la préparation de rentrée, puisqu'ils dépendent in fine des choix d'orientations des élèves, qui peuvent toujours être extrapolés, sans jamais pouvoir être totalement anticipés. Une modification significative de structure (ouverture fermeture d'une section, bascule d'une série vers une autre ou choix de langues ou d'options en forte évolution par rapport à la moyenne des années précédentes) peut donc entraîner une évolution sensible de cette répartition pour répondre aux besoins. **Le vote en conseil d'Administration porte sur deux éléments : La répartition des moyens de la Dotation Globale Horaire (ventilation horaire qui relève de l'autonomie pédagogique de l'Etablissement étant entendu qu'elle doit respecter le cadre national). La colonne « Besoins » du Tableau de Répartition des Moyens Disponibles (TRMD). Le vote ne porte pas sur les postes, les données ne sont qu'indicatives, puisque c'est l'employeur, l'Etat qui décide in fine de l'attribution des moyens en personnel).**

Il est rappelé que le vote doit porter sur la ventilation des moyens et non pas sur le volume des moyens alloués à l'Etablissement étant entendu qu'ils sont toujours calculés à partir des maquettes nationales.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 3

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Les documents de préparation de rentrée présentés sont annexés à ce compte-rendu.

Monsieur CORROTTE, professeur, demande si les pondérations sont prises en compte pour calculer l'obligation de services des enseignants. Monsieur le Proviseur répond positivement, en précisant qu'il faut différencier les pondérations qui entrent dans les obligations de services, des Indemnités pour Missions Particulières, qui sont une nouveauté liée aux nouveaux statuts, et qui seront versées sous forme d'indemnité.

Monsieur CORROTTE souligne l'importance du TRMD, qui permet de demander des postes. Monsieur le Proviseur rappelle que le vote ne porte que sur la répartition des heures dans les disciplines et non pas sur les demandes ou propositions de création de postes ou de BMP qui sont du ressort de l'employeur. Monsieur CORROTTE fait remarquer que les Lettres Classiques pourraient se retrouver en difficulté en cas de baisse des effectifs, car le complément de service en Lettres Modernes donné par cette discipline est important. Monsieur le Proviseur confirme cette difficulté et précise qu'en cas de mutation d'un enseignant de Lettres Classiques, il demanderait la création d'un poste en Lettres Modernes et la suppression d'un poste en Lettres Modernes, afin de rééquilibrer les deux disciplines.

Monsieur CORROTTE souligne la demande positive de création d'un poste en Mathématiques et demande si on pourrait faire la même chose en Anglais. Monsieur le Proviseur répond défavorablement à cette demande en expliquant que le nombre d'heures résiduelles est insuffisant, et que cela déséquilibrerait le ratio HP – HS global.

Madame ACCADBLED demande si des heures peuvent être prévues pour le laboratoire de langues. Monsieur le Proviseur précise que cela sera envisagé lorsqu'un laboratoire sera créé au sein de l'Etablissement.

Monsieur CORROTTE regrette qu'aucune IMP ne soit prévue pour l'animation du BTS Tourisme. Monsieur le Proviseur répond qu'il n'y a pas de poste de chef des Travaux prévu dans le cadre de cette formation.

La ventilation de la DGH est soumise au vote : 20 votes favorables. 0 vote contre. 2 abstentions.

La répartition des heures du TRMD par discipline est soumise au vote : 20 votes favorables. 0 vote contre. 2 abstentions. **Acte administratif CA-64A- 2015 et CA-64- 2015**

Monsieur GROSJEAN, convié à une autre réunion, quitte le Conseil d'Administration.

2). Plaquette :

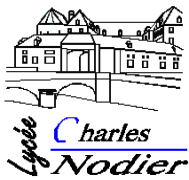
Monsieur le Proviseur présente les nouveaux documents de communication qui existent sous différentes formes et sur divers supports : plaquettes, affiches. Ils sont conçus autour de la nouvelle Charte graphique de l'Etablissement et sont en cohérence avec le site Internet du Lycée.

Monsieur le Proviseur souhaite que les éléments manquants (Chinois, Russe, UNSS) soient rapidement complétés par les équipes.

Madame BARATA, enseignante, demande si un document de synthèse est prévu en plus de la plaquette exhaustive. Monsieur le Proviseur lui répond qu'en effet, un document inspiré de l'ancien triptyque, qui est dorénavant obsolète, sera proposé aux familles lors de la Journée Portes Ouvertes.

Un document de visite sera également diffusé, de même que des Fiches Pratiques qui seront mises en ligne sur le site Internet du Lycée, afin de répondre aux questions des parents d'élèves.

Le numéro spécial *Je suis Charlie* du Journal du Lycée sera également diffusé au cours de cette journée.



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 4

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

Monsieur CORROTTE demande s'il est possible de rajouter une page sur le BTS Tourisme dans la plaquette générale. Monsieur le Proviseur lui répond que cela est prévu dans la version définitive.

3). Journée Je suis Charlie :

Monsieur le Proviseur présente les modalités retenues pour la journée *Je suis Charlie* prévue le mercredi 27 mai 2015.

Monsieur CORROTTE, enseignant, demande si les cours auront lieu malgré cette manifestation. Monsieur le Proviseur précise que les élèves intéressés devront s'inscrire, s'engager à participer à cette manifestation durant toute la journée et que les autres élèves assisteront normalement à leurs cours.

Vote : unanimité. **Acte administratif CA-65- 2015**

4). Journée Carnaval :

Monsieur le Proviseur présente le projet de journée déguisement proposée par le Conseil de la Vie Lycéenne.

Madame Justine GAILLARD, membre du CVL, présente le projet à son tour et précise que les déguisements devront respecter un certain nombre de règles de bienséance et de neutralité politique et religieuse.

Monsieur le Proviseur précise que cette journée ne devra pas entraîner de débordements. Les excès seront sanctionnés. Monsieur le Proviseur précise qu'il fait confiance au sens des responsabilités des élèves.

Monsieur CORROTTE, enseignant, souhaite que cette journée se déroule sans débordements et fait également confiance au sens de la responsabilité des élèves.

Monsieur CREUZE, représentant FCPE, soutient ce projet en soulignant que les élèves ont fait la démonstration de leur sens des responsabilités au moment des rassemblements liés aux attentats du mois de janvier et en proposant suite à cela une journée de réflexion citoyenne. On peut donc leur faire confiance.

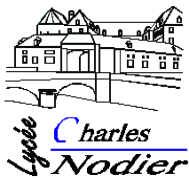
Madame BARATA souligne que les élèves de Terminale devront responsabiliser les plus jeunes de leurs camarades. Les élèves de Seconde notamment.

Monsieur le Proviseur précise qu'un courrier de sensibilisation et de présentation sera envoyé aux familles et aux élèves.

Monsieur LONGET émet le souhait que cette journée ait un sens, en organisant un évènement du type concours de déguisement, par exemple.

Monsieur le Proviseur, à la suite de Madame COUTURIER, CPE, précise que tout le monde devra être concerné et vigilant au cours de cette journée. Il précise également que cette autorisation, en dehors de contre-indications liées à la sécurité, s'appliquera à l'ensemble de l'Etablissement.

Vote : unanimité. **Acte administratif CA-66- 2015**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 5

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

5). Spectacle harcèlement :

Monsieur LEBRUN propose d'organiser un spectacle sur le thème du harcèlement, en faisant venir un acteur qui met en scène le suicide d'un élève au cours d'un huis clos particulièrement intense.

Monsieur HUAULT, représentant FCPE, souligne l'importance de ce genre d'actions au sein d'un établissement, la problématique du harcèlement étant toujours d'actualité et centrale, des actions de prévention doivent être mises en œuvre, afin de prévenir le harcèlement.

Monsieur GUYOT, enseignant, s'interroge sur la formation des professeurs dans ce domaine et reconnaît se sentir démuni face à ce problème.

Monsieur le Proviseur précise que les faits de harcèlement sont toujours systématiquement traités sur le plan disciplinaire et éducatif. La loi impose de traiter ces cas de manière systématique, mais le dialogue éducatif ne doit jamais être rompu, car s'il convient de reconnaître le statut de victime au harcelé, il convient de rappeler le cadre au harceleur de façon à lui permettre de réfléchir et d'évoluer. Il ne s'agit pas de jouer au psychologue, mais de créer les conditions de la confiance, qui permettent aux victimes de s'exprimer.

Monsieur CREUZE, FCPE, souligne l'importance du rappel à la loi et du rappel du cadre. Il souligne également qu'il faut systématiquement rappeler le cadre au harceleur, afin de lui permettre de prendre conscience de la gravité de ses actes.

Monsieur PECHARD, PEEP, insiste sur l'importance de l'information et du dialogue au sein de l'établissement.

Monsieur CORROTTE, enseignant, insiste pour sa part qu'il n'y a pas d'établissement, quel qu'il soit, qui soit protégé contre ce fléau. Le Lycée NODIER est également un lieu de harcèlement, qui ne doit pas être nié par les enseignants, qui sont les plus à même de repérer les élèves en difficulté.

Monsieur le Proviseur indique que le rôle des adultes est de repérer les élèves victimes et de les adresser aux professionnels présents au sein de l'Etablissement.

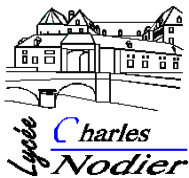
Madame Justine GAILLARD demande si ce projet peut être étendu à toutes les classes.

Madame COUTURIER, CPE, préfère multiplier des actions diverses et de qualité sur ce thème.

Monsieur le Proviseur répond que toucher tous les élèves avec ce spectacle est impossible, pour des raisons techniques. Les actions seront en effet multipliées, afin de renforcer la prévention. Il rappelle que l'Etablissement s'est également engagé sur la mise en place de l'enquête sur le climat scolaire, afin de pouvoir évaluer l'importance de ce phénomène au sein du Lycée.

Monsieur BERGEROT, Proviseur-Adjoint, souligne l'importance de créer les conditions d'un dialogue avec les élèves.

Vote : unanimité. **Acte administratif CA-67- 2015**



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 6

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

6). Appariement avec LAHR :

Monsieur le Proviseur informe les membres du Conseil d'Administration du rejet par Monsieur le Recteur de la demande d'agrément Education Nationale de l'UDAS du JURA qui organise le jumelage avec la ville de LAHR.

Ce refus rend donc impossible toute signature de convention avec cette association.

Monsieur le Proviseur rappelle qu'il avait suspendu la collaboration avec cette association depuis l'année dernière, eu égard aux nombreux dysfonctionnements qui existaient au niveau organisationnel dans le cadre de ce jumelage, mais également eu égard au non-respect par l'UDAS des règles les plus élémentaires de diffusion de l'information au sein d'un établissement scolaire. En effet, cette association s'affranchissait des autorisations préalables à toute intervention au sein d'un EPLE.

7) Régularisation et projet de sorties

- Projet de sortie à la Médiathèque, au Musée des Beaux Arts et au Château de Joux. Sans incidence financière, adoption à l'unanimité. **Acte administratif CA-68- 2015**
- Projet de sortie à la Philharmonie de Paris : la participation des familles est fixée à 30 € par élève. **Acte administratif CA-69- 2015**

Pour information : le voyage prévu à Nice a été annulé faute de participants en nombre suffisant.

8) Projet Sophrologie

Un projet de séances de sophrologie est proposé par Mme Roques, Infirmière scolaire. Il est adopté à l'unanimité - **Acte administratif CA-70- 2015**

9) Règlement Intérieur de l'internat

La mise à jour du règlement intérieur de l'établissement est adoptée à l'unanimité
Acte administratif CA-71- 2015

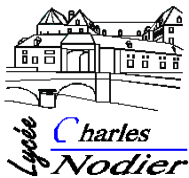
2. Fonctionnement matériel et financier

1) Tarifs divers

- Il est proposé de ramener le tarif de remplacement des clés au cout du remplacement.
 - Pour une utilisation personnelle, le cout d'une photocopie est fixé à 5 centimes au lieu du prix coutant.
- Acte administratif n° 11F -CA—2015**

2) Point sur la commission Travaux

Monsieur le Proviseur fait un point sur les débats de la commission travaux qui s'est tenue le 20 janvier dernier. (Documents fournis)



BP 28
39107 DOLE Cedex
N° RNE : 0390012B

N° de la séance : 5
Folio : 7

PROCES-VERBAL
Séance du Conseil d'Administration
12/02/2015

OBJET

Réservé au
Directeur
académique

3. Contrats – conventions – marchés

Ont été votées à l'unanimité :

- Autorisation de signature pour la convention Ecole Entreprise - **Acte administratif CA-72- 2015**
- Autorisation de signature pour la convention avec le CFA de Quétigny – Plombières les Dijon - **Acte administratif CA-73- 2015**
- Convention avec l'Espagne dans le cadre du BTS - **Acte administratif CA-74 2015**
- Convention Dynastage avec le Région Franche Comté – **Acte administratif CA-75-2015**
- Autorisation de signature d'une convention de stage avec l'Université Paul Valery de Montpellier (34) - **Acte administratif CA-76-2015**

Questions diverses :

Les enseignants et les Parents d'élèves souhaitent déposer une motion suite à l'information qui a été diffusée concernant le tirage au sort mis en place pour accéder à certaines formations de l'enseignement supérieur.

Vote : 19 voix pour. 2 abstentions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30

Le Président : M. Frédéric SCHWALM



Le Secrétaire de Séance : Mme Marina ACCABLED